Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260127-2026_09-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 09

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**23**
Quorum :	**12**
Présents :	**19**
Représentés :	**03**
Votants :	**22**

Date de la convocation : 19 janvier 2026 | **Date de l'affichage :** 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU - Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Annie BOUSSEAU – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Sandrine DYLIS – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Excusés : Carine GERMOND pouvoir à Brigitte DARRICAU – Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Eva CONTRERAS pouvoir à Idrys CLARAC –

Absent : Anthony TUAL -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : URBANISME – Construction d'un programme de 7 logements locatifs – Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'un bien communal –– (Nomenclature : 3.4) -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le projet de construction de sept pavillons individuels locatifs sociaux sis parcelle AV 0044 par la société GASNIER PROMOTION validé en séance du 17 septembre 2024 par la délibération n° 2024-84,
VU le plan de bornage établi par la société GEOMAT, Géomètre-Expert à Fougères (35304) mandatée pour la modification du parcellaire de la parcelle désignée ci-dessus,
VU l'arrêté n° 2025-458 relatif à un projet de désaffectation, de déclassement et de cession d'un terrain communal au profil du bailleur social NEOTOA via la société GASNIER PROMOTION,
VU le registre de recueil des observations du public ouvert du 22 décembre 2025 au 23 janvier 2026, destiné à informer la population du projet de désaffectation à l'usage du public et de déclassement de ladite parcelle préalablement à sa cession, étant précisé qu'aucune observation n'a été formulée par les administrés,
CONSIDÉRANT que le bien communal (espace vert) sis dans la parcelle AV 0044 était à l'usage des administrés jusqu'au 22 décembre 2025,
CONSIDÉRANT que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où depuis cette date, aucune activité n'y est pratiquée,
CONSIDÉRANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260127-2026_09-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***CONSTATE la désaffectation du bien (espace vert sis dans la parcelle AV0044) ;***
- ***DECIDE du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;***
- ***AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 6 février 2026

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance

Élisabeth GUIHENEUX
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr